



# MAIRIE DE L'ILE MOLENE

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Le 21 avril 2022, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, sur convocation qui leur a été adressée conformément à l'article L.2121.10 du CGCT.

Nombre de conseillers en exercice : 8

### Sont présents à cette réunion

Didier Delhalle, Claudie Corolleur, Vincent Pichon, Frédérique Masson, Aurore Petton, Louis Squiban, Amélie Jacob

Coralie Bonnet, secrétaire de mairie

### Absents excusés ayant donné procuration

Eric Cariou donne pouvoir à Louis Squiban

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil. Claudie Corolleur est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

**Monsieur le maire ouvre la séance à 18h et constate que le quorum est atteint.**

Lecture est faite par le maire de l'ordre du jour du conseil municipal

### **1) DCM Remboursement achats Anthony Petton**

Le maire explique qu'Anthony Petton, agent technique, a réalisé des achats pour le compte de la mairie (réalisation de copies du jeu de clés de la salle du Theven) et a présenté deux factures d'un montant total de 83,20 € pour un remboursement. Il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis favorable au remboursement de cette somme.

Vote : 8

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 8

**Avis du conseil municipal** : adopté à l'unanimité

Cette dépense sera imputée à l'article 6063 de la section de fonctionnement du budget principal.

### **2) DCM Vote de la subvention à l'ADMR**

Il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis favorable au versement d'une subvention à l'association des bénévoles de l'ADMR d'un montant de 200,00 € dont le détail suit :

Assoc. Les Bénévoles de l'ADMR - art. 65748 : 200,00€

Vote : 8

Abstention :

Contre : 0

Pour : 8

**Avis du conseil municipal** : adopté à l'unanimité

### 3) DCM Vote de la subvention à l'Association des Îles du Ponant

Conformément au Conseil d'Administration du 3 mars 2022 ayant entériné la participation des collectivités à l'Association « les Iles du Ponant » pour l'année 2022, la participation des communes insulaires est fixée à 4,35 € par habitant sur la base de la population DGF, telle que définie à l'article L 2334-2 du code général des collectivités territoriales et recensée au 31 décembre de l'année précédente, soit 384 habitants DGF en 2021.

Il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis favorable au versement d'une participation à l'Association des Iles du Ponant d'un montant de 1640 €.

Un conseiller émet quelques réserves quant à l'action de l'AIP sur le terrain et souhaite plus d'efficacité pour porter certains messages.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité une participation à l'association des Îles du Ponant d'un montant de 1670,40 €. Cette dépense sera imputée à l'article 65748 de la section de fonctionnement du budget principal.

Vote : 8

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 8

**Avis du conseil municipal** : adopté à l'unanimité

### 4) DCM Participation au voyage scolaire

Le maire donne la parole à Claudie Corolleur, adjointe aux affaires scolaires qui rappelle la circulaire Education Nationale n° 2005-001 du 5 janvier 2005 portant sur les voyages scolaires.

Elle insiste sur l'esprit de cette circulaire et notamment l'attention toute particulière qui doit être portée au montant de la participation financière demandée aux familles en veillant à ce que le coût restant à la charge des familles soit limité.

La circulaire stipule qu' « *en relation avec les collectivités territoriales, ainsi qu'avec les autres partenaires de l'école, seront recherchées les ressources financières qui contribuent à la réduction du coût mais aussi des modalités de règlements qui constituent une aide pour les familles.* »

Il est rappelé qu'aucun enfant ne doit être empêché de partir pour des raisons financières. L'APE participe au financement et l'école d'Ouessant prend à sa charge entière les coûts de transport.

Mme Corolleur propose au maire de remercier par écrit le directeur de l'école d'Ouessant.

Mme Stéphanelli, IEN de la circonscription a salué la décision du maire de mettre à la disposition de l'école le moyen humain qui permet l'accueil des élèves de TPS et PS permettant ainsi aux élèves de partir en voyage scolaire.

Il est proposé au conseil d'émettre un avis favorable à une participation de 500 € pour aider au financement du voyage scolaire à Lascaux prévu pour les élèves de l'école de la Mer d'Iroise à partir de la moyenne section de maternelle.

Cette somme sera versée à l'APE qui centralise les participations, et sera imputée à l'article 65741 de la section de fonctionnement du budget principal.

Vote : 8

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 8

**Avis du conseil municipal** : adopté à l'unanimité

## 5) Questions diverses

❖ Lecture du tableau des permanences de tenue du bureau de vote par le maire.

### ❖ **Blason de la commune**

Le maire revient sur le choix du blason de la commune qui pourrait être apposé sur la façade de la mairie et sur les bâtiments communaux. Il propose un blason sur fond blanc. Le coût n'est pas encore connu puisqu'il faut d'abord obtenir un devis. Une conseillère n'est pas favorable au choix du blason.

### ❖ **Assainissement collectif**

Le maire porte à la connaissance des conseillers une délibération prise par le conseil municipal du 27 juillet 2013 émettant un avis favorable afin que « *La communauté de commune représentée par son Président M. André Talarmin soit le maître d'ouvrage délégué pour le projet d'assainissement collectif* ».

Le maire rappelle que lors de la venue de M. Le Sous-Préfet, le sujet de la mise en place d'un assainissement collectif devenait une priorité. Une étude de faisabilité est nécessaire pour définir l'installation de la station en zone classée. L'Agence de l'Eau est l'établissement qui mène ces projets.

La première adjointe explique que la vente de l'hôtel sur le port n'aurait pu se faire sans décision de création d'un assainissement semi collectif.

Les conseillers ne remettent pas en question la DCM prise le 27 juillet 2013.

### ❖ **Renouvellement du contrat de Tristan Lefebvre**

Concernant la prolongation du PEC, elle n'est actuellement pas possible. En effet, la DREETS a gelé les dispositifs CUI (CAE PEC et CIE) jusqu'à la fin du 1er semestre, tant pour les nouveaux contrats que pour les renouvellements. L'information, immédiatement exécutoire, est parvenue mi-mars à la mission locale du Pays de Brest. Tristan Lefebvre a été reçu en mairie pour lui signifier sa fin de contrat le 31 mai 2022.

### ❖ **Autorisation opérations projetées au sein de la réserve**

IFREMER envisage des opérations de fouilles archéologiques à Béniguet et des opération d'immersion de récepteurs acoustiques sur l'archipel.

### ❖ **Arrêtés de péril**

Vivement conseillés par Mr le Sous-Préfet lors de sa venue, le maire annonce son intention de prendre des arrêtés de péril pour 3 ruines : une au nord et deux du côté du magasin d'alimentation. Les conseillers étaient déjà favorables à cette mesure évoquée lors d'une réunion précédente.

### ❖ **Le printemps des transitions : du 25 au 28 avril**

Une réunion publique sur le thème des « micro-réseaux et autres projets énergie à Molène » est prévue à la salle communale le 25 avril à 18h.

- ❖ **4 mai** des représentants de l'ARS, de la CCPI et la SPL Eaux du Ponant viennent à Molène pour évoquer l'installation d'une centrale PV sur l'impluvium. Un hydrogéologue a été nommé.
- ❖ Réserve d'eau : la commune ne dispose que de trois mois d'autonomie
- ❖ Etude de structure du toit du Theven pour la pose de panneaux photovoltaïques : toutes les plaques translucides doivent être changées.
- ❖ Relogement de Cécile et Erwan Masson : situation pérenne jusqu'à la reconstruction de la maison

Levée de la séance à 19 h 20.